

Renseignements techniques

Domaine d'application selon la charge par roue:

- 10 kN (1 t)** Zones réservées à l'usage exclusif des piétons et des cyclistes. La circulation de véhicules est à éviter.
- 50 kN (5 t)** Trottoirs, zones piétonnes et zones comparables, aires de stationnement et parkings à étages pour voitures (sans trafic roulant à vivre allure).
- 75 kN (7,5 t)** Installés dans une zone en bordure, soit jusqu'à 0,5 m du bord de chaussée ou de la glissière.
- 100 kN (10 t)** Voies de circulation, toutes sortes de rues (sans autoroutes, en partie pas indiqué pour le trafic rapide, voir détails des figures), parkings.

Domaine d'installation selon la norme EN 124 et la norme VSS SN 40366:

- Classe A 15** 15 kN force de contrôle (équivalent à 1 to charge par roue)
Zones susceptibles d'être utilisées exclusivement par des piétons et des cyclistes.
- Classe B 125** 125 kN force de contrôle (équivalent à 5 to charge par roue)
Trottoirs, zones piétonnes et zones comparables, aires de stationnement et parkings à étages pour voitures.
- Classe C 250** 250 kN force de contrôle (équivalent à 7,5 to / 10 to charge par roue)
Pour les dispositifs de couronnement installés dans la zone des caniveaux des rues au long des trottoirs qui, mesurée à partir de la bordure, s'étend au maximum à 0,5 m sur la voie de circulation, et à 0,2 m sur le trottoir.
- Classe D 400** 400 kN force de contrôle (équivalent à 10 to / 12,5 to charge par roue)
Voies de circulation des routes (y compris les rues piétonnes), accotements stabilisées et des aires de stationnement pour tous types de véhicules routiers.
- Classe E 600** 600 kN force de contrôle
Zones imposant des charges à l'essieu élevées, par exemple docks et chaussées pour avions.

